

COMMUNIQUÉ DU 21 JANVIER 2022

RENCONTRE AVEC LE MINISTÈRE : LA QUESTION EST POSÉE ET EXIGE UNE RÉPONSE !

Chers membres,

À la suite des différentes annonces et arrêtés ministériels, nous avons rencontré le directeur des relations du travail du ministère de la Santé et des Services sociaux afin de demander le même traitement pour les cadres que les employés que vous supervisez, en vue d'assurer l'équité avec les employés syndiqués du réseau.

Comme nous avons reçu énormément de réponses de votre part à la suite de nos 2 derniers communiqués, nous leur avons fait part de l'ensemble des aberrations que vous nous avez transmises.

À la question « **y aura-t-il des mesures incitatives et de reconnaissance pour les cadres** au même titre que pour les employés syndiqués du réseau », nous nous sommes butés à un **NON!**

Ce qu'on nous confirme c'est que lorsque les représentants du MSSS font les demandes pour les cadres, le SCT et les Finances rejettent le tout du revers de la main. Le message est clair!

Nous avons donc posé la question fondamentale : **pour quelles raisons le gouvernement et certains employeurs** (pas tous, car certains agissent de façon autonome dans le respect de l'équité pour l'ensemble du personnel incluant les cadres) **agissent de façon aussi discriminatoire à l'égard du groupe d'employés que sont les cadres?**

Nous avons exigé d'avoir une réponse puisqu'il s'agit du minimum de respect auquel vous avez droit comme employé.

Il faut que cette discrimination cesse et l'APER a établi sa stratégie. Vous en serez informés au cours de la semaine prochaine.

Monsieur Legault, n'oubliez pas que nous sommes en année électorale et que nos cadres se sont mobilisés la dernière fois pour s'assurer que M. Barrette ne soit plus ministre de la Santé et des Services sociaux...c'est beaucoup moins drôle un gouvernement minoritaire!

L'équipe de l'APER
association@aper.qc.ca
514-933-4118



APER

AU SOUTIEN | SUPPORTING
DES CADRES | MANAGERS